

FICHES ACTIONS

VOLET A1

POLLUTION DOMESTIQUE



ORIENTATIONS STRATEGIQUES : VOLET A1- POLLUTION DOMESTIQUE

Le tableau ci-dessous rappelle les orientations stratégiques et 4 objectifs opérationnels du volet A1 « POLLUTION DOMESTIQUE» :

ENJEUX	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	CODE	OBJECTIFS OPERATIONNELS
ASSAINISSEMENT DES COMMUNES	Poursuivre la réduction des pollutions domestiques	OOA1-N°1	<ul style="list-style-type: none"> →Améliorer la collecte et le traitement sur Châteauneuf du Rhône, Charols, La Laupie →réaliser les diagnostics des systèmes d'assainissement de Puygiron et de Cléon d'Andran → Améliorer la collecte et le traitement de Dieulefit - Le Poët Laval →Améliorer le traitement de Bourdeaux
POLLUTION PAR LES PESTICIDES D'ORIGINE NON AGRICOLE	Lutter contre les pollutions par les pesticides	OOA1-N°2	Accompagner les collectivités vers le «zéro phyto » Sensibiliser les particuliers aux pratiques alternatives
POLLUTION INDUSTRIELLE	Améliorer des connaissances sur les micropolluants	OOA1-N°3	Réaliser un diagnostic des pollutions industrielles et artisanales
CONNAISSANCE ET SUIVI DE LA QUALITE DE L'EAU	Suivre la qualité de l'eau pour évaluer l'efficacité des actions du contrat	OOA1-N°4	Mettre en place un observatoire de l'eau sur le bassin versant Suivi de la qualité des eaux physico-chimie, phytosanitaires, hydrobiologie

LISTE DES ACTIONS : VOLET A1 - POLLUTION DOMESTIQUE

Le volet A1 « POLLUTION DOMESTIQUE » comprend 4 fiches actions dont les plans de financement vous sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Code fiche actions	Intitulé du projet	Modification à mi-parcours	Etat d'avancement	Maitre d'ouvrage	Tranche CR	Année de démarrage	Coût prévisionnel	Prévisionnel ou revu à mi-parcours		Base de financement	AERMC		CD26		AUTRES FIN.		MAITRE D'OUVRAGE		
								Montant HT	Montant TTC		Assiette subventionnable Agence eau RMC	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT
FA A1 N6	Interconnexion du réseau de collecte des eaux usées de la commune de de La Laupie à la STEP de Montélimar	-	démarrée	MONTELMAR AGGLO	T2	2024	708 300 €	667 000 €	800 400 €	HT		50%	333 500,00 €		- €		- €	50%	333 500,00 €
FA A1 N14	Schéma Directeur d'assainissement de la commune de Pont de Barret	Modification technique et financière	A lancer en Tranche 2	Commune de Pont de Barret	T2	2023	20 000 €	40 000 €	48 000 €	HT	40 000,00 €	70%	28 000,00 €	10%	4 000,00 €		- €	20%	8 000,00 €
FA A1 N15	Désimperméabilisation et végétalisation	Nouvelle action	A lancer en Tranche 2	Dieulefit	T2	2024	-	433 450 €	520 140 €	HT	392 320,00 €	70%	274 624,00 €					37%	158 826,00 €
FA A1 N16	Réhabilitation de la collecte des eaux usées du Bourg de Soyans	Nouvelle action	A lancer en Tranche 2	Soyans	T2	2024	-	120 000 €	144 000 €	HT	105 000,00 €	70%	73 500,00 €					39%	46 500,00 €
TOTAL								1 260 450 €	1 512 540 €	-		56%	709 624	0%	4 000 €	0%	0	43%	546 826

Volet	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS ET AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU	Code fiche Action	
Thématique	POLLUTION DOMESTIQUE	A1	n°6
Bilan mi-parcours		Etat d'avancement	Action démarrée
ME	FRDR428b Le Roubion de l'Ancelle à au Jabron	Objectif bon potentiel écologique	2027
Bassin SDAGE	ID_10_05 Bassin Roubion Jabron	Objectif bon état chimique	2015
Cours d'eau	Le Roubion	Lancement	2024
Programme de mesures/PAOT	<u>ASS0601</u> : Supprimer le rejet des eaux d'épuration en période d'étiage et/ou déplacer le point de rejet <u>Code PAOT</u> : ID_10_05_4982		
Commune(s)/EPCI	La Laupie Montélimar Agglomération		
Intitulé du projet	Interconnexion du réseau de collecte des eaux usées de la commune de La Laupie à la STEP de Montélimar		
Type d'action	ETUDE MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX		
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de Montélimar Agglomération		
CONTEXTE – PROBLÉMATIQUE			
<p>La capacité de traitement de cette station est de 420 EH. La filière de traitement actuelle est un lit bactérien dont le rejet est localisé sur le Roubion, en amont de sa confluence avec l'Ancelle. Le diagnostic de l'unité de traitement n'indique pas de problématiques particulières. Cependant Montélimar Agglomération a identifié la présence très importante d'eaux claires parasites. Des travaux de réhabilitation des réseaux seront réalisés à cet effet en 2016 et 2017. Montélimar Agglomération prévoit à horizon 2020, un raccordement à la commune voisine de Sauzet afin de renvoyer les eaux usées vers l'unité de traitement de Montélimar. Cette opération permettrait de soustraire une pression polluante sur un cours d'eau sensible à l'eutrophisation.</p>			
Bilan mi-parcours			
<p>Suite à l'amélioration du système de collecte des eaux usées de la commune, un diagnostic assainissement collectif a été mise en œuvre. Les travaux ont permis de réduire de manière significative les Eaux Claires Parasites (moins 90%), l'étude de faisabilité pour l'interconnexion du réseau de collecte des eaux usées de la commune de la Laupie à la STEP de Montélimar a été lancée en fin d'année 2021, ainsi que le porté à connaissance auprès de le DREAL. Les travaux pourraient être engagés en 2024. Cette action permettra de réduire significativement la pression de pollutions par les nutriments urbains et industriels pour cette masse d'eau, qui est la dernière concernée par cette pression sur le bassin versant. Cette action a été pointée lors des réunions d'élaboration du PDM afin de résorber le dernier point noir du bassin versant.</p>			

OBJECTIFS VISES, GAIN ESCOMPTE

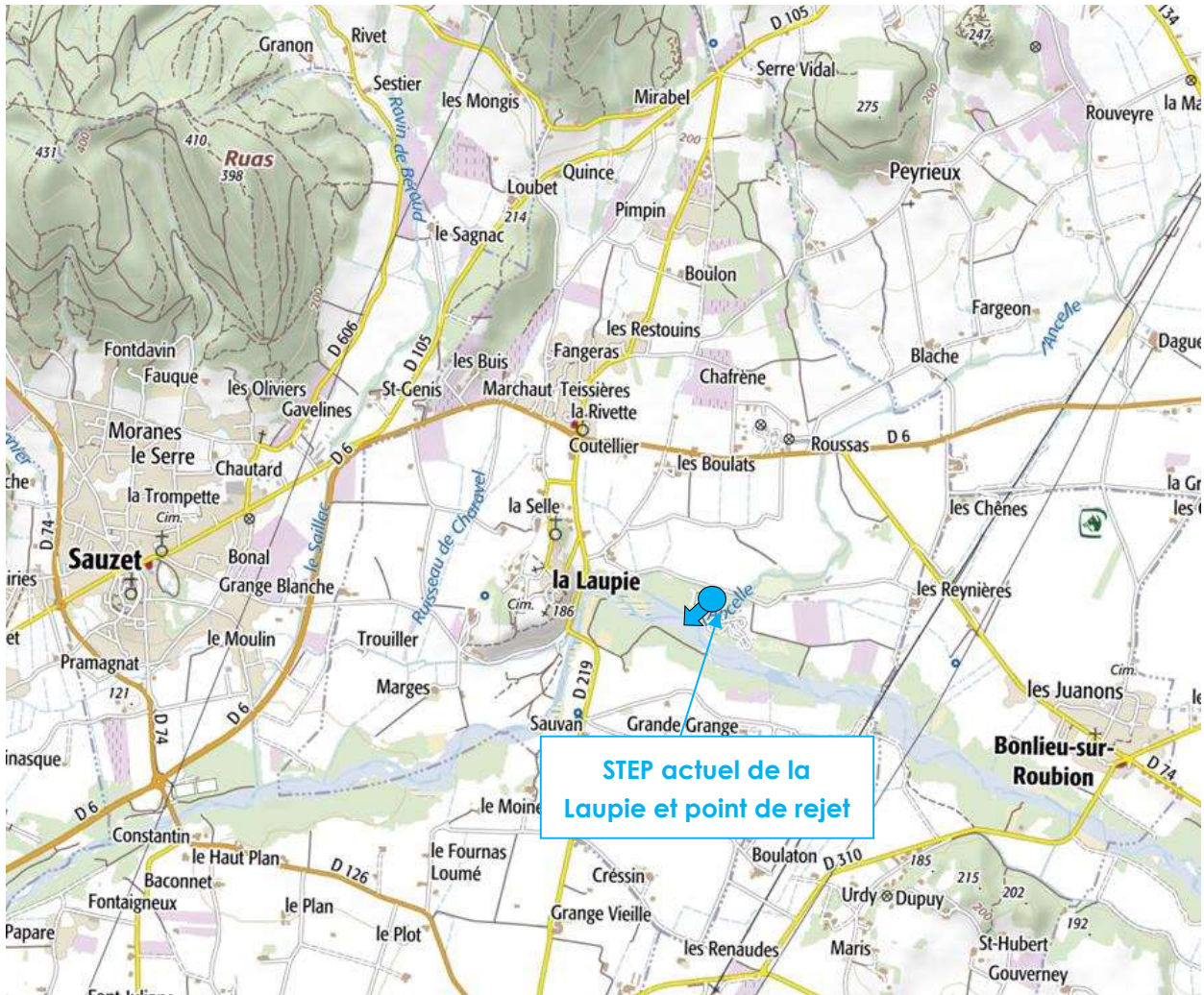
- Connecter le réseau de collecte EU sur la STEP de Montélimar
- Supprimer une pression domestique sur un cours d'eau sensible à l'eutrophisation

RESUME DE L'OPERATION

Création d'un réseau de transfert entre La Laupie et Sauzet avec bassin tampon

- Etude technique en 2023
- Création de 3 000 m de réseau + poste de refoulement + bassin d'orage sur l'ancienne STEP

LOCALISATION



MONTAGE FINANCIER

Nature de l'intervention	Coût en € HT
1 – Etude et prestation connexes (CSPS, topo,...) connexes et maîtrise d'œuvre	67 000
2 –Travaux : Bassin tampon d'orage, réseaux de transfert La Laupie /Sauzet	600 000
TOTAL HT	667 000 €
TOTAL TTC	800 400 €

PLAN DE FINANCEMENT								
Opération	phasage	Montant en € HT	Part AERMC (1)		Conseil Départemental		Part MO	
			En %	€	En %	€	En %	€
	2022							
	2023	67 000	50%	33 500			50	33 500
	2024	600 000	50 %	300 000			50	300 000
TOTAL HT		667 000	50 %	333 500			50%	333 500

1) Sous réserve de la sélection de cette STEU parmi la liste des STEU prioritaires pour la mise en œuvre du 11^e programme de l'agence de l'eau, l'assiette retenue sera établie sur la base du dossier de demande d'aide définitif.

LIENS AVEC DES DOCUMENTS DE GESTION ET DE PLANIFICATION

- Mise en conformité avec la Directive ERU
- Zone NATURA 2000 : Vallée du Roubion

TRANSVERSALITE AVEC D'AUTRES FICHES ACTIONS

FA-A5 n° Amélioration des systèmes de collecte des eaux usées domestiques de la commune de La Laupie

INDICATEURS

Suivi et avancement des travaux :

- Indicateur financier : consommation des crédits

Evaluation de l'impact sur le milieu :

- Suivi physico-chimique et Hydrobiologique sur le point de rejet

COMMENTAIRES

La réalisation de cette action était conditionnée aux travaux de réhabilitation du réseau collecte de la commune (suppression des eaux claires parasites). Comme indiqué dans l'encadré « Bilan mi-parcours », les travaux ont permis de réduire de manière significative les Eaux Claires Parasites (moins 90%).

Volet	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS ET AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU	Code fiche Action	
Thématique	POLLUTION DOMESTIQUE	A1	n°14
Bilan mi-parcours	Modification technique et financière	Etat d'avancement	Action en Tranche 2
ME	FRDR432 le Roubion de sa source à la Rimandoule	Objectif de bon état écologique	2021
Bassin SDAGE	ID_10_05 Roubion Jabron	Objectif de bon état chimique	2015
Cours d'eau	Le Roubion	Lancement	T2 CR 2023
Programme de mesures /code PAOT	SDAGE 2022-2027 : l'ensemble du bassin versant est classé en zone sensible ERU		
Commune(s)/ EPCI	Pont de Barret (Commune ZRR) CCDB		
Intitulé du projet	Schéma directeur d'assainissement de la commune de Pont de Barret		
Type d'action	ETUDE		
Maître d'ouvrage	Commune de Pont de Barret		
CONTEXTE – PROBLÉMATIQUE			
<p>La commune de Pont de Barret dispose d'une lagune qui traite les eaux usées du village. Le rejet se fait dans le Roubion, sur un secteur où des assecs naturels se produisent chaque été et dont la durée peut varier de 3 à 6 mois selon les années, cette durée pouvant évoluer à la hausse compte tenu de l'exposition du bassin versant aux changements climatiques qui s'annoncent. Bien que cette masse d'eau ne soit identifiée aujourd'hui comme « sensible à l'eutrophisation » dans le SDAGE 2016-2021, les milieux restent fragiles compte tenu de la faiblesse hydrologique et peut être touché par ces phénomènes.</p> <p>Si aujourd'hui le contrôle d'auto-surveillance indique une conformité des installations, la commune souhaite toutefois anticiper les évolutions à venir de la population et veut se doter à moyen terme d'une unité de traitement plus performante, adaptée au contexte du milieu et aux évolutions réglementaires possibles.</p>			
Bilan mi-parcours			
<p>Un travail de réflexion a été réalisé (rédaction du cahier des charges et d'un plan de financement). Les premiers contacts avec les bureaux d'étude ont préconisé à la commune de s'orienter vers l'élaboration d'un schéma directeur avant d'engager un redimensionnement du lagunage. L'action sera lancée en tranche 2 du contrat de rivière. Il serait intéressant d'intégrer au SDA un volet concernant la gestion des Eaux Pluviales et le cas échéant proposer des solutions de déconnexion – infiltration.</p>			
OBJECTIFS VISES, GAIN ESCOMPTE			

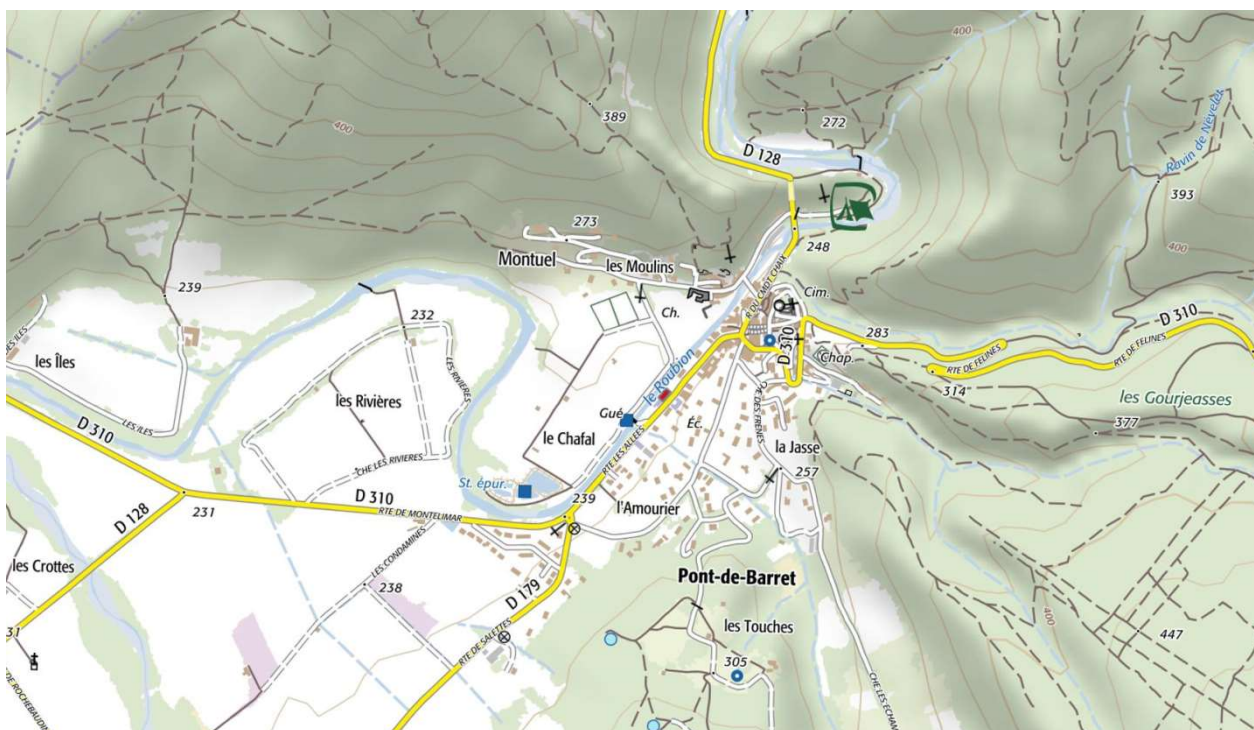
- Définir la solution de traitement la plus adaptée au besoin de la commune
- Définir une solution de rejet adapté au contexte du cours d'eau
- Etablir l'AVP de réhabilitation de l'unité de traitement

RESUME DE L'OPERATION

Etude préalable à la réhabilitation de l'unité de traitement des eaux usées de la commune de Pont de Barret

- Diagnostic du système de traitement et de collecte actuel
- Etude de solutions techniques de traitement - analyse technico-financières de plusieurs scénarios
- Définition d'une solution de rejet adaptée au milieu (infiltration)

LOCALISATION



MONTANT DE L'OPERATION, FINANCEMENT ET ECHEANCIER

Contenu de l'opération :	Coût en € HT
Schéma directeur	40 000
TOTAL HT	40 000 €

PLAN DE FINANCEMENT

Base de financement de l'opération						HT		
Opération	phasage	Montant en € HT	Part AERMC		Conseil Départemental		Part MO	
			En %	€	En %	€	En %	€
	2023	40 000	70	28 000	10	4 000	20	8 000
TOTAL HT		40 000 €	70%	28 000 €	20	4 000	20%	8 000 €

LIENS AVEC DES DOCUMENTS DE GESTION ET DE PLANIFICATION
- Directive ERU - NATURA 2000
TRANSVERSALITE AVEC D'AUTRES FICHES ACTIONS
INDICATEURS
Suivi et avancement des travaux : → Indicateur financier : consommation des crédits → Rendu de l'étude
COMMENTAIRES

Volet	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS ET AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU		Code fiche Action	
Thématique	Déconnexion des eaux pluviales		A1	n°15
Bilan mi-parcours	Nouvelle action		Etat d'avancement	Action en Tranche 2
ME	FRDR429b Le Jabron de sa source à Souspierre		Objectif de bon état écologique	2021
Bassin SDAGE	ID_10_05 Roubion Jabron		Objectif de bon état chimique	2015
Cours d'eau	Le Jabron, Le Fau		Lancement	2024
Commune(s)/ EPCI	Dieulefit / CCDB			
Intitulé du projet	Désimperméabilisation et végétalisation			
Type d'action	Etude et Travaux			
Maître d'ouvrage	Commune de Dieulefit			
CONTEXTE – PROBLÉMATIQUE				
L'engagement de Dieulefit dans la transition écologique				
<p>L'équipe municipale en place depuis juin 2020 porte un projet qui s'appuie sur 2 axes transversaux à l'ensemble des politiques mises en œuvre : la transition écologique et la participation.</p> <p>8 commissions ont été créées avec à l'intérieur de chacune d'entre elles des groupes de travail dédiés.</p> <p>Le groupe de travail « Eau, Jabron et bassin versant » (GTE) s'est réuni à plusieurs reprises afin de réfléchir aux actions pouvant contribuer à améliorer la gestion de l'eau sur la commune de Dieulefit. Entre les aléas de la crise sanitaire, plusieurs animations participatives ont été proposées dont celle sur le nettoyage du Jabron qui a mobilisé plus de 50 citoyens le 21 mars 2021.</p> <p>La gestion des eaux pluviales par la perméabilisation et la végétalisation des sols est un souci constant de la nouvelle équipe municipale. Cette volonté s'incarne dans les pré-études de plusieurs projets : cours d'écoles du nouveau groupe scolaire, traverse de ville, bandes enherbées sur entrée principale de ville.</p> <p>La contribution de la ville de Dieulefit à la gestion et à la préservation de l'eau sur le territoire passe aussi par son engagement dans les organisations locales en charge de ces questions : le Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement (SIEA), le Syndicat Mixte des Bassins Roubion et Jabron (SMBRJ).</p>				
Une ambition particulière sur le sujet de l'eau pluviale et de la désimperméabilisation				
<p>La commune a engagé des travaux sur le réseau unitaire et profite de chaque occasion de travaux sur la voirie pour diminuer celui-ci que ne comporte plus que 3 km. Ainsi en va-t-il de la rue Basse voici un an.</p> <p>En janvier 2021, la commune a candidaté sans succès au label « Territoire Engagé pour la Nature » et à cette occasion un consensus local s'était établi pour agir selon 4 axes : zéro phyto, végétalisation et renaturation de la ville, désimperméabilisation des sols, corridor écologique et trame turquoise.</p> <p>En juin 2021, dans le cadre de la reconnaissance Petite Ville de Demain obtenue par Dieulefit et de France Relance, une demande de diagnostic flash a été faite à l'ANCT pour un accompagnement en ingénierie par le CEREMA sur l'infiltration de l'eau de pluie.</p> <p>En janvier 2022, la commune a répondu à l'appel à projet « Participation citoyenne sur les grands enjeux de l'eau 2021 » de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, après concertation avec le SMBRJ, le SIEA, la</p>				

CCDB, la Fédération de Pêche et Préservation de la Biodiversité des rivières, pour :

- faciliter l'engagement citoyen sur les enjeux de la pluie pour l'environnement en général et le quotidien en particulier (jardin, espaces verts, WC, piscines, nettoyages des véhicules, etc.)
- encourager et accompagner la mise en place d'expérimentations et d'animations concourant à une meilleure gestion des eaux pluviales
- stimuler de bonnes pratiques dans la gestion de l'eau de pluie.

Le démarrage d'une action de désimperméabilisation au centre bourg

En 2021, 10 m² ont été désartificialisés sur le parking de la place Brun Larochette pour installer un espace vert. Le bitume a été retiré par les services techniques et de la terre végétale a été apportée pour permettre l'implantation de buissons adaptés à nos régions et améliorer ainsi l'esthétique de ce parking, en plus d'apporter de la fraîcheur à ce parking sans ombre.

Au cours de son mandat, la commune a l'ambition de poursuivre cette démarche et a intégré une ligne budgétaire de 100 000€ dans le CRTE pour la désimperméabilisation d'un parking. L'action proposée ici se veut d'une envergure visible pour montrer l'exemple. Il s'inscrit dans un projet plus global, à la fois de limitation des eaux pluviales parasites et d'aménagement et végétalisation du quartier « place de l'Ancien Collège - Chateauras ».

OBJECTIFS VISES, GAIN ESCOMPTES

Les objectifs visés

- Désimperméabilisation des sols bitumés sur 1040 m²
- Végétalisation de 20 % de l'espace actuellement occupé par des places de voiture avec des essences locales
- Infiltration de l'eau pluviale au plus près de son point d'impact au sol

Les gains escomptés pour le projet le plus important, sur le parking de la Gare

- Désartificialisation d'un quartier très fréquenté : parking, fêtes, promenade le long du Jabron
- Jonction verte entre la Trame turquoise du Jabron et le parc Maurin à l'opposé
- Plus de biodiversité
- Elimination des polluants par la capacité épuratrice du sol
- Recharge des nappes phréatiques
- Amélioration de l'état de santé des 2 arbres sur l'un des côtés du parking
- Augmentation de l'évaporation, création d'îlots de fraîcheur et amélioration du cadre de vie
- Attractivité de ce parking, qui est l'entrée principale dans le centre bourg
- Ombrage pour quelques places de parking sur le côté.

Les gains escomptés pour le projet d'espace vert au parking Brun Larochette

- Désartificialisation d'un parking très fréquenté
- Plus de biodiversité et de sol vivant
- Elimination des polluants par la capacité épuratrice du sol
- Recharge des nappes phréatiques
- Augmentation de l'évaporation, création d'îlots de fraîcheur et amélioration du cadre de vie
- Attractivité de ce parking
- Agrémentation du passage piéton près de cet espace vert
- Mise à distance des voitures avec les maisons riveraines.

Les gains escomptés pour le projet Rue du Bourg

- Appropriation par les riverains et par les commerçants de la végétalisation de cette rue semi piétonne
- Plus de biodiversité ; refuge de nourriture pour la petite faune (insectes, invertébrés, oiseaux)
- Augmentation de l'évaporation, rafraîchissement de l'air et amélioration du cadre de vie
- Embellissement de la rue principale du centre bourg
- Expérimentation du dispositif « Permis de planter »

RESUME DE L'OPERATION

Objet :

Désimperméabilisation de zones dédiées aux voitures et végétalisation du centre bourg

Trois projets :

Projet n°1 : 714 m² pour les places de stationnement place Chateauras/temple à perméabiliser, avec la végétalisation – Surface déconnectée **2 638 m²** (parking + toitures)

Projet n°2 : 1 480 m² pour la désimperméabilisation des cours d'écoles du Juncher – Surface déconnectée **2 852 m²** (parking + toitures)

Projet n°3 : **35 m²** sur le parking Brun Larochette à perméabiliser et végétaliser sur la totalité de la parcelle concernée

+ 10 emplacements de 1/2 m² à perméabiliser et végétaliser devant les boutiques ou immeubles des volontaires.

Projet n°1 – Parking place Chateauras / temple : remplacement du bitume par des emplacements de parking perméables et drainants

- Etude préalable de travaux 2023 : étude de la nature des sols pour diagnostic et préconisation de techniques d'infiltration : revêtement perméables et possibilité d'espace de pleine terre végétalisée
- Cahier des charges, consultation et réalisation des travaux en 2024

Projet n°2 Cours d'écoles du groupe scolaire du Juncher

- Etude préalable de travaux en 2023
- Cahier des charges, consultation et réalisation des travaux en 2024

Projet n°3 – Rue du Bourg : végétalisation des pieds de mur

- Information des habitants, commerçants et usagers sur la démarche fin 2022
- En 2023, concertation avec les volontaires, DICT et signature de convention de végétalisation de l'espace public par les habitants
- Réalisation des travaux début 2024

Parking Brun Larochette : création d'espace perméabilisé et planté

- Information des riverains et habitants sur la démarche au cours de l'été 2022 - DICT, puis réalisation des travaux à l'automne 2022 en régie municipale

LOCALISATION

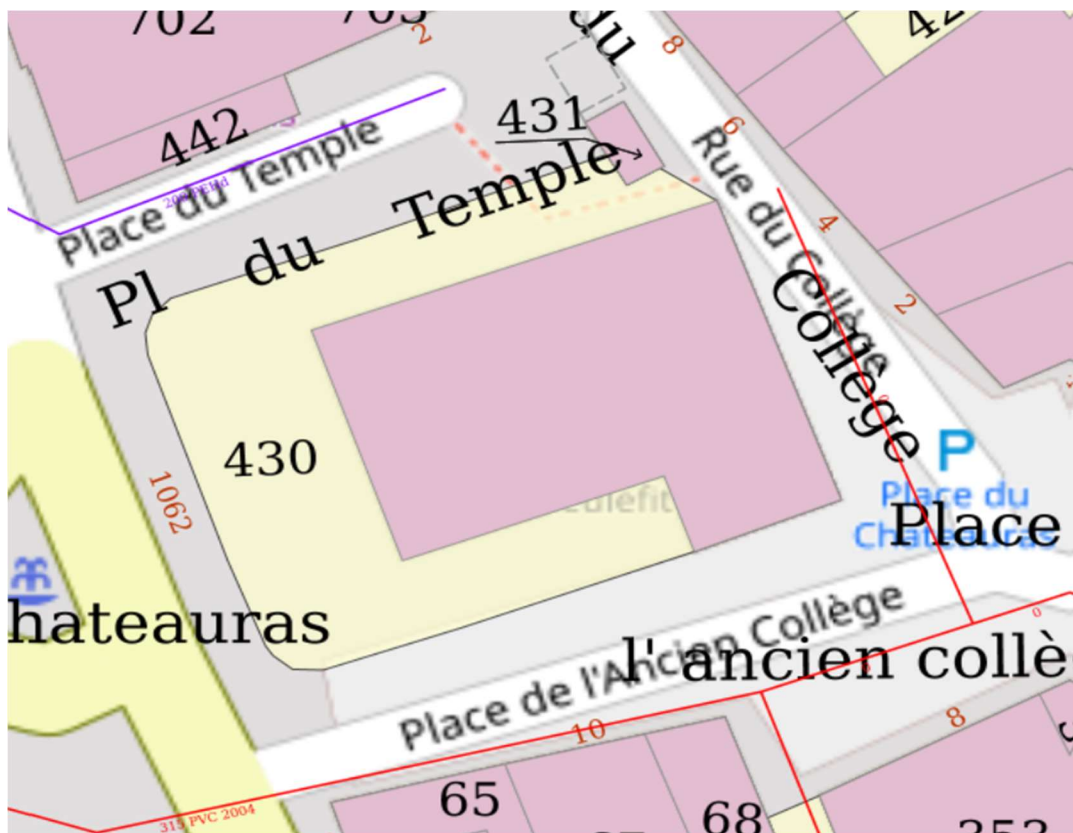
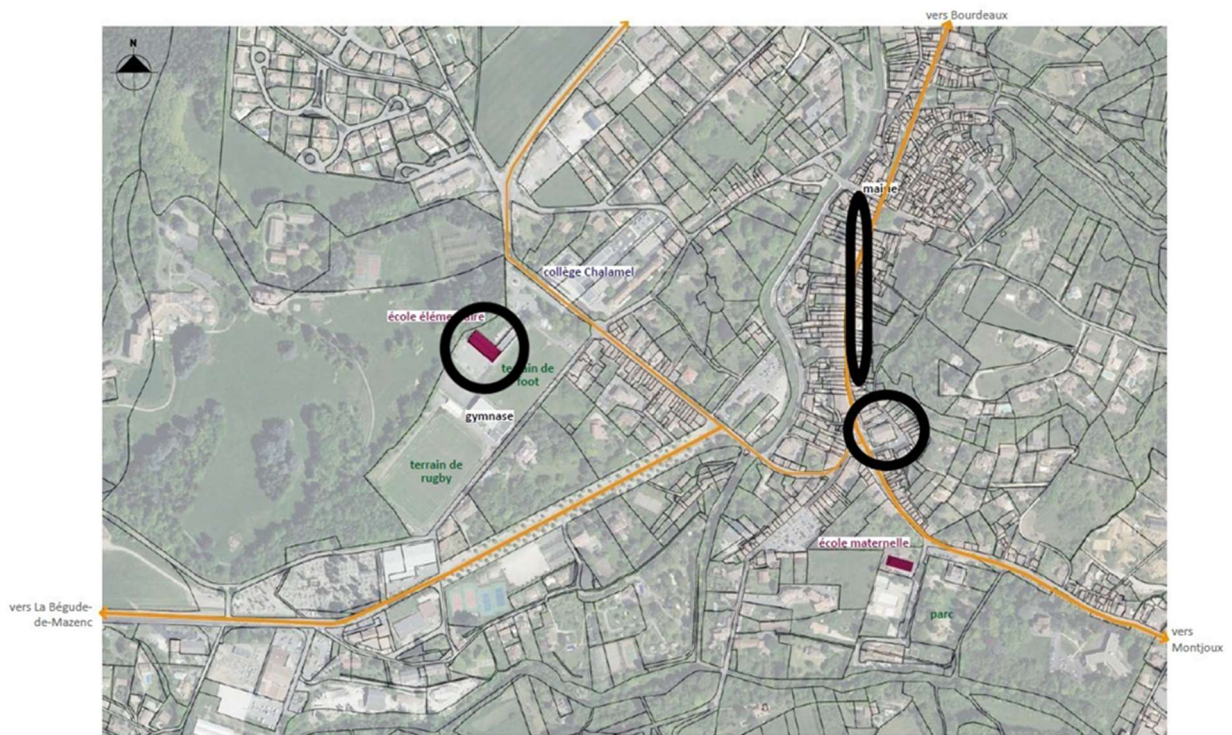


Figure 1: Plan du projet n°1 place Chateauras / Temple (réseau unitaire en rouge)

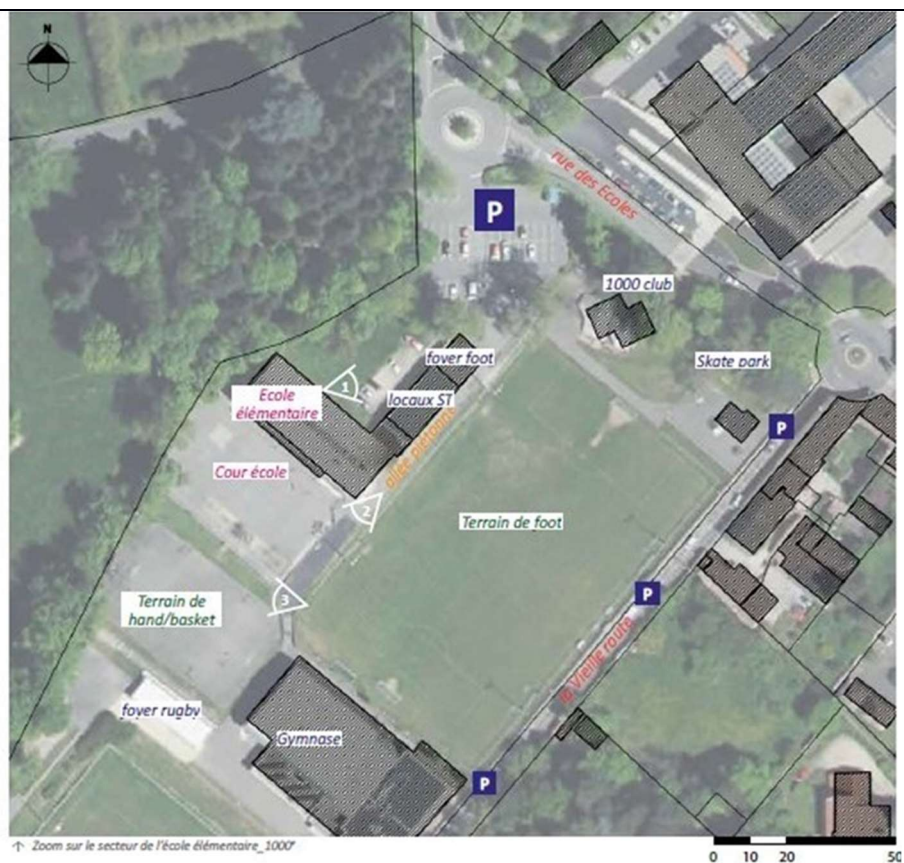


Figure 2 : Image projet N°2 Ecole du Juncher

MONTANT DE L'OPERATION, FINANCEMENT ET ECHEANCIER

Contenu de l'opération :	Coût en € HT
Etude Projet 1 : MOE, Etude préalable, CSPS	14 280
Travaux Projet 1	128 520
Projet 2 : BE + Travaux	286 400
Travaux Projet 3	4 250
TOTAL HT	433 450

PLAN DE FINANCEMENT

Base de financement de l'opération							HT			
Opération	Phasage	Montant en € HT	Part AERMC			En %		Part MO		
			Assiette subventionnable	%	€	En %	€	En %	€	
MO, études 1	2023	14 280	107 120	70	74 984					
Travaux 1	2024	128 520								
Travaux 3	2023	4 250								
MO, études 2	2023	20 000	285 200	70	199 640					
Travaux 2	2024	266 400								
TOTAL HT		433 450		63	274 624 €			37	158 826 €	

(1) L'assiette retenue sera établie sur la base du dossier de demande d'aide définitif. Les travaux éligibles portent sur les dispositifs d'infiltration, noues, jardins de pluie, SAUL (Structure Alvéolaire Ultra Légère), tranchée drainante, cuve de récupération/réutilisation, toitures végétalisées stockantes ou tout autre système permettant de déconnecter les eaux pluviales du réseau unitaire. Les ouvrages sont retenus dans la limite d'un coût plafond unitaire (**études + travaux**) de **40 €/m²** de surface active déconnectée correspondant à un dimensionnement de projet pour infiltrer les pluies annuelles (et un cout plafond de **100 €/m²** pour les projets de **cour d'école**).

LIENS AVEC DES DOCUMENTS DE GESTION ET DE PLANIFICATION

Un SCoT en cours de construction qui a fait un diagnostic environnement sur l'eau et qui intègre comme priorité de gérer les rejets ponctuels et diffus dans le milieu lié au pluvial

Le SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-26 a un objectif d'améliorer la gestion des eaux pluviales, limiter l'imperméabilisation des nouveaux projets

Le PLU indique dans son règlement quelques points allant dans le sens de la désimperméabilisation et végétalisation du centre boug :

- Les corridors écologiques identifiés devront être préservés dans les zones U et AU par des aménagements

spécifiques les intégrant (haies, fossés, ouvrages faune, espaces verts continus, perméabilité des clôtures...)

- Quand cela est possible techniquement, la surface imperméabilisée par l'aménagement et la construction (terrasse, toiture, voirie...) doit être compensée par un système de gestion des eaux de ruissellement sur le tènement de l'opération : les eaux de ruissellement seront soit infiltrées sur la parcelle (le rejet doit être prévu et adapté au milieu récepteur) soit stockées dans des ouvrages de façon à ralentir le rejet, soit les deux. L'ensemble du dispositif doit être conçu de façon à ce que le débit généré après l'aménagement soit équivalent à ce qu'il était avant l'aménagement.

TRANSVERSALITE AVEC D'AUTRES FICHES ACTIONS

INDICATEURS

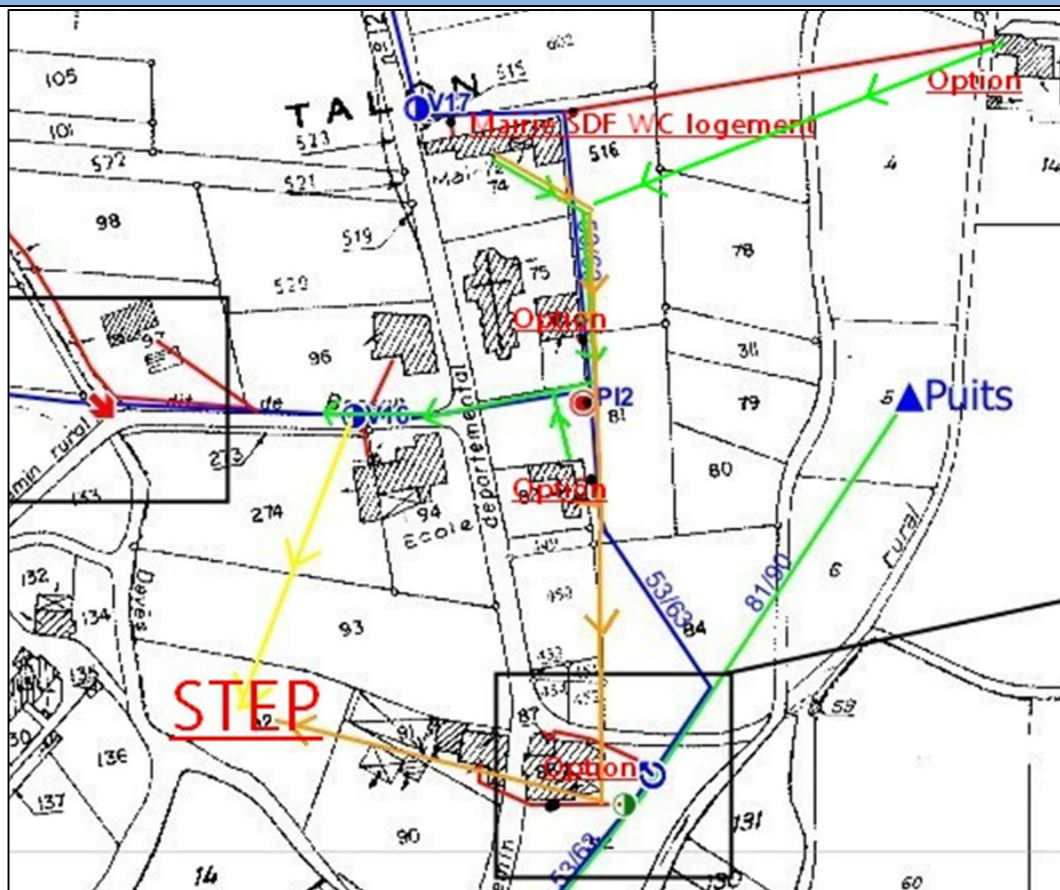
Suivi et avancement des travaux :

- Rendu de l'étude
- Surface désimperméabilisée
- Surface végétalisée
- Volumes d'eau annuels déconnectés des réseaux d'EU et d'EP
- Indicateur financier : consommation des crédits

COMMENTAIRES

Volet	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS ET AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU	Code fiche Action	
Thématique	POLLUTION DOMESTIQUE	A1	n°16
Bilan mi-parcours	Nouvelle action	Etat d'avancement	Action en Tranche 2
ME	FRDR432 le Roubion de sa source à la Rimandoule	Objectif de bon état écologique	2021
Bassin SDAGE	ID_10_05 Roubion Jabron	Objectif de bon état chimique	2015
Cours d'eau	Le Roubion	Lancement	T2 CR 2024
Programme de mesures /code POAT	SDAGE 2022-2027 : l'ensemble du bassin versant est classé en zone sensible ERU		
Commune(s)/ EPCI	Soyans (Commune en ZRR) CCVD		
Intitulé du projet	Réhabilitation de la collecte des eaux usées du centre Bourg de Soyans		
Type d'action	Etude et Travaux		
Maître d'ouvrage	Commune de Soyans		
CONTEXTE – PROBLÉMATIQUE			
<p>Assainissement secteur Talon Est:</p> <p>A l'heure actuelle, le bâtiment de la Mairie, le logement communal au-dessus, la salle des fêtes et les WC publics sont équipés d'un assainissement autonome ancien. En reliant à la STEP ces différents bâtiments la conduite permettrait le raccordement éventuel de 4 autres logements actuellement autonomes. Le raccordement à la STEP de Soyans (filtre Coco), au regard d'une visite en 2021, la STEP est en capacité de recevoir ces rejets.</p>			
OBJECTIFS VISES, GAIN ESCOMPTE			
<p>→ Améliorer le fonctionnement du réseau de collecte</p> <p>→ Améliorer le traitement des eaux usées en raccordant le réseau de la commune</p>			
RESUME DE L'OPERATION			
<p>Réhabilitation de la collecte des eaux usées du centre bourg de Soyans</p> <p>→ Dimensionnement du réseau de collecte du centre Bourg</p> <p>→ Réalisation des travaux : 300 ml</p>			

LOCALISATION



MONTANT DE L'OPERATION, FINANCEMENT ET ECHEANCIER

Contenu de l'opération :		Coût en € HT
Etude préalable de définition		30 000 €
Travaux		90 000 €
TOTAL HT		120 000 €

PLAN DE FINANCEMENT

Base de financement de l'opération						HT			
Opération	phasage	Montant en € HT	Part AERMC			Conseil Départemental		Part MO	
			Assiette	En %	€	En %	€	En %	€
Etude	2023	30 000							
Travaux	2024	90 000							
TOTAL HT		120 000 €	105 000	70	73 500			39	46 500

LIENS AVEC DES DOCUMENTS DE GESTION ET DE PLANIFICATION

TRANSVERSALITE AVEC D'AUTRES FICHES ACTIONS
INDICATEURS
Suivi et avancement des travaux : → Indicateur financier : consommation des crédits → Rendu de l'étude → Réalisation des travaux
COMMENTAIRES